

BANQUE ZITOUNA
Société anonyme au capital de 265.000.000 DT
Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram
Identifiant Unique : 1120822H

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, réuni le 05 janvier 2024, invite les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra vendredi 02 février 2024 à 10 heures, au siège de la Banque à Tunis, 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la création de Banque Zitouna Algérie ;
2. Pouvoirs pour les formalités.

Le Conseil d'Administration informe les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont mis à leur disposition au siège de Banque Zitouna durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

Pour le Conseil d'administration

M. Victor Nazeem Ridha AGHA

BANQUE ZITOUNA
SOCIETE ANONYME au capital de 265.000.000 de dinars
Siege Social : 02 Boulevard Qualité De La Vie -2015- Le Kram
Identifiant unique : 1120822H

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 02 FEVRIER 2024
PROJET DES RESOLUTIONS

Première résolution : Approbation de la création de Banque Zitouna Algérie

Au vu du rapport du Conseil d'administration sur la création de Banque Zitouna Algérie, et après avoir pris connaissance des réformes réglementaires apportées par le législateur algérien dans le domaine bancaire, notamment l'annulation de la règle 51/49, l'Assemblée Générale approuve la création d'une Banque islamique en Algérie et demande au Conseil d'administration de veiller au respect des délais de réalisation conformément au planning proposé

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

Deuxième résolution : Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la Banque, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à